



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
Mme Jocelyne PY a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISCHER
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Stéphanie GAUTIER

Absents : M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

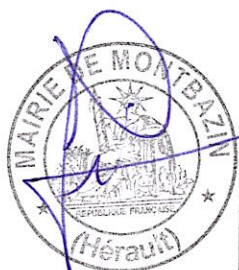
Secrétaire de séance : Hélène DEVILLER

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 13+6 proc.
Votants : 19

Date convocation
07/04/2023
Date d'affichage
07/04/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 14/04/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Convention Jazzamèze Festival de Thau 2023

M. le Maire rappelle que la commune de Montbazin et l'association Jazzamèze / Festival de Thau partagent plusieurs objectifs communs en vue de favoriser le développement de projets culturels, éducatifs et artistiques auprès du public et de structurer une saison culturelle sur le territoire.

Il est proposé de renouveler en 2023 la convention avec l'association Jazzamèze / Festival de Thau afin de permettre la mise en place sur le territoire de différentes actions dans ce cadre (organisation d'une soirée de la 33^{ème} édition du Festival de Thau et d'un concert lors de la 11^{ème} édition des Automnales du Festival de Thau, accueil d'une artiste en résidence, mise en œuvre d'ateliers d'éducation artistique et culturelle, organisation d'actions environnementales, etc...).

M. le Maire précise que cette convention permettra par ailleurs à la commune de bénéficier de concertes à tarifs négociés.

Le montant sollicité par l'association Jazzamèze / Festival de Thau au titre de cette convention est de 9 000€ net. La commune assurera par ailleurs un appui complémentaire auprès de l'association afin de faciliter la mise en œuvre de ses actions (accueil technique des équipes et du matériel, prise en charge des repas des équipes artistiques et techniques, hébergement d'artistes...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Paul AMOUROUX, en raison de ses responsabilités dans l'association) :

- Approuve le partenariat entre la Commune de Montbazin et l'association Jazzamèze Festival de Thau et le projet de convention 2023 correspondant ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230412-2023-DELIB-18-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

- Approuve la participation financière de la Commune de Montbazin à hauteur de 9 000€ dans le cadre de cette convention ;

- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230412-2023-DELIB-18-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023